

5. Le gouvernement fédéral aidera-t-il la province à faire des études d'exploitation territoriale pour déterminer les limites des terres privées et des terres de la Couronne, afin d'établir les titres et d'accélérer l'exploitation?

6. Dans chacun des cas mentionnés aux questions n°s 2, 3, 4, 5, quelle sera la contribution du gouvernement fédéral?

**M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Non. Des entretiens portant sur une aide possible à certaines entreprises de mise en valeur minière à Terre-Neuve sont en cours entre la province et les ministères provinciaux de l'Expansion économique régionale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

2. Non.

3. Dans le cadre d'un programme éventuel de mise en valeur minière à Terre-Neuve, on étudie la possibilité d'une aide financière fédérale pour des études géologiques portant sur des gisements de minéraux industriels.

4. Non.

5. Aux termes du Programme d'arpentage, de rédaction des cartes et d'enregistrement des terres des provinces de l'Atlantique, le ministère de l'Expansion économique régionale participe, avec la province de Terre-Neuve, aux travaux de cartographie des terres de la Couronne, à l'établissement d'un réseau de points directeurs du deuxième ordre, et aux travaux de cartographie à grande échelle de certaines zones urbaines. La province se charge du domaine cadastral.

6. Elle dépendra des conclusions découlant des entretiens en cours au sujet d'un programme éventuel à Terre-Neuve.

#### LE RECRUTEMENT DES MILITAIRES

Question n° 1166—**M. Forrestall:**

1. Dans les cadres du programme de recrutement des Forces armées, a) quelles sont les études exigées, b) quel est le degré d'aptitude technique exigé, c) quelles mesures particulières prend-on pour attirer les recrues répondant à ces exigences?

2. Le service militaire exige-t-il plus de la part de ses spécialistes comparativement à l'industrie et, dans l'affirmative, y a-t-il des compensations et quelles sont-elles?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale):** 1. a) Normalement, au moins une huitième année ou l'équivalent. b) Les recrues non spécialisées subissent des tests d'aptitudes afin qu'on puisse déterminer leur capacité à suivre une formation dans un métier pour lequel il se fait du recrutement. Les recrues spécialisées doivent avoir une aptitude technique en demande. c) Un programme permanent de publicité à l'échelle nationale et régionale, dans la presse et à la radio; des équipes mobiles de recrutement qui renseignent la population sur place et dans les établissements d'enseignement; et des visites organisées dans divers établissements militaires à l'intention des conseillers en orientation scolaire.

2. En effet, les membres des Forces canadiennes, au cours d'opérations militaires, travaillent plus longtemps dans des conditions climatiques défavorables et sont sujets à des déplacements, souvent à très bref préavis, afin de répondre aux urgences et aux exigences. On paie à certains militaires des allocations en vue de les attirer, de les garder et de compenser pour les conditions particulièrement dangereuses ou pour les conditions particulières de l'environnement de leur service; certains

[M. Marshall.]

autres militaires reçoivent cette compensation sous forme d'un niveau de solde plus élevé.

#### CONSEIL PRIVÉ—LES REVENUS PROVENANT DES SERVICES D'ORDINATION

Question n° 1170—**M. Robinson:**

Quel revenu, s'il en est, découle des services d'ordinateurs assurés par le Conseil privé, a) des autres ministères, b) de la vente ou des services à l'industrie, c) aux ministères provinciaux, d) aux municipalités?

**M. Barney Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Les ordinateurs sont utilisés par le bureau du Conseil privé de la façon décrite dans la réponse à la question n° 413 que l'on retrouve au harsard du 23 novembre 1970, à la page 1358. Ils ne sont donc pas une source de recettes.

#### MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—LES REVENUS PROVENANT DES SERVICES D'ORDINATION

Question n° 1171—**M. Robinson:**

Quel revenu, s'il en est, découle des services d'ordinateurs assurés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a) des autres ministères, b) de la vente ou des services à l'industrie, c) aux ministères provinciaux, d) aux municipalités?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Le ministère ne fournit pas de services d'ordinateurs: a) aux autres ministères; b) à l'industrie; c) aux ministères provinciaux; d) aux municipalités.

\* \* \*

#### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔTS DE DOCUMENTS

##### CONSEIL PRIVÉ—LA DIVISION DE LA COORDINATION ET DES RECHERCHES PARLEMENTAIRES

Question n° 350—**M. Muir:**

1. Quelles sont les fonctions de la Division de la coordination et des recherches parlementaires du Cabinet du président du Conseil privé?

2. Quels sont les noms des employés de cette division et quels sont leurs salaires annuels?

3. Quels sont les noms et les salaires annuels de ces employés et des autres employés directement affiliés au Cabinet du président du Conseil privé qui prêtent assistance à cette division dans l'exercice de ses fonctions?

4. Comment la division traite-t-elle avec les autres ministères et organismes dans l'exercice de ses fonctions?

5. Quels sont les noms et salaires annuels des employés des autres ministères et organismes avec lesquels la division traite régulièrement dans l'exercice de ses fonctions?

6. Quelles sont les fonctions additionnelles de toute personne nommée en réponse aux paragraphes (3) et (5) de cette question?

(Le document est déposé.)

#### LES BAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 381—**M. Coates:**

1. Combien de baux le gouvernement fédéral a-t-il signés avec des particuliers ou des entreprises pour un loyer annuel de \$10,000 ou plus couvrant une période de dix ans et plus?

2. a) Quels sont les noms des particuliers ou des entreprises, b) où sont situées les propriétés louées, c) quel est le loyer annuel, d) quelle est la durée du bail dans chaque cas?

(Le document est déposé.)